



ENEDIS touche pas à mon compteur

À partir du moment où un abonné a **exprimé un refus catégorique**, en particulier par **lettre en recommandé avec accusé de réception à l'ordre d'ENEDIS**, toute installation de compteur peut être considérée comme **une pose forcée et abusive**.

Dès lors, elle tombe sous le coup de la loi sur l'**abus de pouvoir ou abus d'autorité**, et atteinte à la **liberté individuelle** (article 432-4 du Code Pénal).

*[...] le remplacement dans un domicile privé et malgré la volonté de l'habitant d'un compteur électrique par un autre [...], causant à tout le moins des dommages aux biens du prévenu, à savoir les barreaux de protection et l'imprimé affiché, présente les caractères d'une **agression légitime** à laquelle le prévenu a apporté une riposte strictement proportionnée et nécessaire... (Tribunal d'Instance de La Rochelle, 20 juin 2017)*